

Québec, le 14 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Question au feuillet du 22 septembre 2016

Cher collègue,

La présente vise à donner suite aux questionnements de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques, Manon Massé, inscrite au feuillet du 22 septembre dernier, concernant le programme Prévention Jeunesse et les actions du ministère de la Sécurité publique (MSP) en matière d'intervention et de prévention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes.

À titre de ministre de la Sécurité publique, je suis interpellé par diverses problématiques qui mettent la sécurité de notre jeunesse en danger. L'exploitation sexuelle des jeunes en est une de grande importance.

Le programme Prévention Jeunesse, lancé en février dernier, vise à agir directement sur des problématiques jeunesse en lien avec la sécurité publique, par la coordination d'actions sur le terrain. La prévention de l'exploitation sexuelle constitue l'une des problématiques de sécurité publique préoccupantes pouvant effectivement être financée par l'entremise du programme Prévention Jeunesse.

Le programme Prévention Jeunesse appuie actuellement cinq projets en lien avec des problématiques jeunesse diverses. Deux projets sélectionnés en milieu autochtone (Lac-Simon et Masteuhiash) touchent directement la complexité des problèmes de santé et de sécurité auxquelles les jeunes qui y vivent peuvent faire face. En ce qui concerne le projet de Montréal, dans le secteur Saint-Léonard, il vise la prévention de la délinquance juvénile et de la radicalisation menant à la violence. Enfin, comme à Laval, le projet de Longueuil vise à intervenir à l'égard de l'exploitation sexuelle sur son territoire.

En ce qui a trait plus particulièrement au projet de Laval, le ministère a décidé d'appuyer les organismes afin de trouver des façons d'intervenir le plus tôt possible auprès de ces jeunes fugueurs qui sont vulnérables, notamment à l'exploitation sexuelle. Au cours des mois qui ont suivi cette annonce, les organismes lavallois ont poursuivi leur mobilisation, précisé les actions à venir et obtenu le soutien financier du ministère.

Je réitère que le ministère de la Sécurité publique agit avec diligence dans ces dossiers.

Par ailleurs, grâce aux crédits additionnels de 3 M\$ par année annoncés pour le ministère jusqu'en 2018-2019 dans le cadre du dernier budget, soit un total de 9 M\$, nous serons en mesure de bonifier le budget de ce programme de financement, permettant ainsi d'assurer la mise en œuvre d'autres projets. Ces nouveaux projets seront choisis à même les propositions déposées lors de la sollicitation qui s'est terminée en mai dernier.

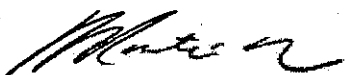
Ces crédits additionnels permettront également la mise en œuvre d'autres mesures afin d'offrir un soutien accru aux organismes communautaires de travail de rue, aux municipalités et aux communautés autochtones en matière de prévention de la criminalité.

Rappelons que le programme de soutien aux organismes communautaires en travail de rue et de milieu appui des milliers d'interventions directes auprès des jeunes à chaque année. Le ministère finance annuellement plus de trente organismes qui, pour la majorité, interviennent en milieu scolaire, que ce soit directement dans les écoles ou dans les environs, et plusieurs abordent la question de l'exploitation sexuelle.

Enfin, ma collègue, la vice-première ministre et ministre responsable de la Condition féminine, madame Lise Thériault, travaille actuellement à l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, laquelle devrait être dévoilée au cours des prochains mois.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



MARTIN COITEUX